

D.7 DEMANDE DE SAISINE MDPSH PAR LES PARENTS OU LE REPRÉSENTANT LÉGAL

ETABLISSEMENT :

COMMUNE :

CIRCONSCRIPTION :

Ce document est utilisé à l'initiative de l'équipe éducative réunie leet constituée de :

Nom	qualité	Signature

Compte tenu de l'évaluation des besoins de l'élève :

l'équipe éducative souhaite qu'un projet personnalisé de scolarisation soit élaboré.

Dans cette perspective, l'équipe éducative demande aux parents ou responsables légaux :

de saisir la MDPSH de l'Ariège en prenant contact avec l'enseignant référent de scolarisation dont les coordonnées sont les suivantes :

Nom :

Tél :

L'enseignant référent de scolarisation les informera des procédures et des documents nécessaires en vue d'une saisine auprès de la MDPSH de l'Ariège

En conséquence, le directeur d'école ou le chef d'établissement transmet cette proposition et les documents relatifs à l'analyse de la situation scolaire de l'élève à l'enseignant référent de scolarisation.

A le

Les parents ou responsables légaux :

NOM :

Signature

A..... le

Mme ou M le Principal /M ou M le Proviseur

Mme ou M le Directeur de l'école :

NOM :

Signature

La demande de saisine MDPSH formulée par l'équipe éducative est transmise à l'enseignant référent de scolarisation et à l'IEN de circonscription pour le premier degré. Il marque le début d'un délai de quatre mois au terme duquel l'IA-DASEN pourra, en l'absence de démarche de la famille, informer la MDPSH de cette situation.